



Avec le prélèvement automatique  
et la mensualisation,



gagnez en **liberté**,  
**tranquillité** et **simplicité** !

Avec le prélèvement automatique :

- ✓ Vous choisissez votre date de prélèvement : le 5 ou le 10 du mois.
- ✓ Plus de retard, ni d'oubli de paiement !
- ✓ Plus besoin de vous déplacer en agence ou de nous appeler.
- ✓ Vous êtes informé(e) du montant de votre facture au moins 15 jours avant la date du prélèvement.
- ✓ Vous pouvez suspendre l'autorisation à tout moment, sur simple demande.

Avec le prélèvement automatique,  
vous choisissez entre le paiement  
à échéance, chaque trimestre,  
ou la mensualisation.

Avec la mensualisation :

- ✓ Vous êtes prélevé(e) tous les mois d'un montant défini à l'avance.
- ✓ Vous répartissez vos dépenses d'eau sur l'année.
- ✓ Cela devient plus simple de suivre et de maîtriser votre budget.



Pour bénéficier de ces services gratuits,  
contactez votre Service Client.

APPELEZ-LE  
02 62 **90 25 25**

CONNECTEZ-VOUS SUR

**www.runeo.re**

N'oubliez pas de vous munir de votre Relevé  
d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP).